



Déclaration Liminaire

Du Comité Social d'Administration (CSA) « Formation Spécialisée »

De la DIRPJJ Grand Centre du 5 mars 2024

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée, Santé, Sécurité et des Conditions de Travail, Vous nous convoquez pour un Comité Social d'Administration en formation spécialisée dédié à l'agenda social alors que vous ne donnez toujours pas les moyens nécessaires aux représentant.es d'effectuer leurs missions dans des conditions raisonnables et acceptables.

La note relative aux moyens syndicaux des représentant.es du personnel de la PJJ que Madame NISAND, Directrice de la PJJ, avez prise le 1^{er} février 2024 ne respecte pas vos engagements oraux.

En effet, les élu.es qui siègent en CSA territorial et régional, en précisant dans sa note que l'allègement de la charge de travail des élu.es n'est « *ni obligatoire, ni automatique* » l'administration restreint significativement les possibilités d'allègement de la charge de travail des élu.es. Dès lors, vous n'apportez aucune garantie et surtout vous ne reconnaissez pas la charge de travail des personnels élus.

En considérant qu'un.e élu.e doit pouvoir faire la même charge de travail que tout agent, alors qu'il ou elle est également censé assurer des missions de représentation du personnel, vous niez, voire méprisez le rôle de ces élu.es et le dialogue social, mais en plus, vous les mettez en difficulté dans les missions professionnelles qui sont les leurs.

Vous laissez aux cadres de proximité la responsabilité d'accorder ou pas des mesures d'allègements aux élu.es de leur service sans même accorder des compensations en équivalent temps plein, tout en maintenant le fait qu'un agent doive négocier dans un cadre professionnel un éventuel allègement de sa charge de travail pour assurer des mandats syndicaux. **On marche sur la tête.**

Nous demandons simplement que la charge de travail inhérente à ces mandats soit reconnue et que nos absences soient compensées, pour garantir à la fois l'effectivité de notre rôle, mais aussi pour que nos missions professionnelles puissent toujours être exercées dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte actuel et de l'absence de positionnement de la DIR Grand Centre par rapport à la déclinaison de cette note, conjugué au mal-être professionnel grandissant, à un recul catastrophique de l'attractivité de nos métiers, à une augmentation des services en grandes difficultés et à des risques psychosociaux en progression constante depuis la mise en place du CJPM.

Aujourd'hui, nous ne siégerons pas à cette instance.

Les élu.es du SNPES-PJJ/FSU et de la CGT PJJ
Au CSA FS de la DIRPJJ Grand Centre